

## **COMMUNE D'ALLONDELLE LA-MALMAISON**

### **Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 14 juin 2014**

**Etaient présents** : M.M. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances, BOUS Xavier, adjoint aux travaux, Mmes, LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie Ange, JONETTE Marie, MM. BUDIN Eric, PETRUZZELLI Nicolas, BLANCHETETE Gilbert, MALGRAS Jean-Marc, VENERUCCI David et LEDOYEN Jean-Pierre

**Absent(s) excusé(s)**: Mmes LE LOUARN Françoise, BECRET Lise, M CAPART François.

#### **1. Nomination des membres extérieurs au conseil dans les commissions municipales :**

**Repas des Anciens** : Mmes BOUS Murielle, MARIEMBERG Fabienne, CLAUDET Nathalie, PETRUZZELLI Annick, Mme MONIOT Michèle, M. BECRET Alain.

**Ecoles** : Mme VENERUCCI Astrid, Mme DIDIER Christine, Mme BRAGARD Vanessa, Mme Barthélémy Isabelle, Mme FISCHER Aline.

**CCAS** : Mmes MARIEMBERG Fabienne, CLAUDET Nathalie, JONETTE Nadine

**Travaux** : M. CALLA Carmelo, M. GERAR Patrick, M. MONIOT Gérard

**Chemins et sentiers de découvertes** : M. BONBLED Philippe, M. BRAGARD Alain.

**Information** : M. REUTER Bernard, M. BRAGARD Alain, Mme CLAUDET Nathalie

**Jeunesse** : Mme BARTHELEMY Isabelle, Mme LEGENDRE Béatrice, M. LAMPSON Lionel.

**Agriculture** : M. LETTE Christian, M. BRAGARD Alain, M. DIDIER Mickael, M. PERGENT Jean-François, M. BOUS Alain, M. LEROY Gilbert, M. JONETTE André-Marie, M BENOIT Hervé

**Bois** : M BOLTZ Stéphane, M LEPAGE Michel, M. LAMPSON Jocelyn

A l'unanimité, le conseil accepte ces nominations pour l'année 2014 - 2016.

#### **2. . Commission d'appels d'offres.**

Lors de la réunion du 29 mars dernier, le Conseil a désigné des membres de la commission d'appels d'offres. Néanmoins, il manque deux suppléants. Après démission des anciens membres, une nouvelle commission doit être élue.

Ce Conseil désigne à l'unanimité la Commission comme suit :

Président de droit	Titulaires	Suppléants
MARIEMBERG Jean-François	CLAUDET Eric, BOUS Xavier, PETRUZZELLI Nicolas	LEDOYEN Jean-Pierre, BLANCHETETE Gilbert, VENERUCCI David

### ***3. Garantie du personnel:***

Le Centre de Gestion du personnel propose à la Commune de participer à la consultation de mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire au bénéfice des personnels. Cette prestation d'assurance avait déjà été acceptée en 2010. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité la participation de la Commune. Il charge le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle de lancer les appels d'offres, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions prendront effet le 1er janvier 2015 pour 4 ans et devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

A la vue du résultat de la consultation, la Commune d'Allondrelle la-Malmaison validera son adhésion par le vote d'une délibération du conseil.

### ***4. Certificats d'économie d'énergie :***

La loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle a la possibilité de jouer le rôle de tiers « regroupueur » des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités adhérentes.

Considérant l'article 7 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 « relatif aux certificats d'économie d'énergie » disposant que les bénéficiaires peuvent se regrouper ou désigner une tierce personne pour atteindre le seuil d'éligibilité ;

Considérant la réalisation par les Parties d'opérations d'amélioration énergétique du patrimoine communal pour lesquelles le Syndicat pourra déposer un dossier de demande de certificats ;

Le maire propose au conseil de faire profiter la Commune du système présenté par le Syndicat d'électricité de Meurthe-et-Moselle et de l'autoriser à signer une convention l'autorisant à intervenir pour le compte de la Commune. A l'unanimité.

### ***5. Travaux de sécurisation des Routes départementales : demande de subventions.***

Le conseil a pour projet de ralentir la circulation dans les rues de la commune, d'abord sur les routes départementales. Une réunion a été menée avec les responsables techniques des routes du CG54. Quelques premiers aménagements ont été décidés : la poursuite d'une ligne continue en entrée de village de La-Malmaison près de l'ancienne cabane de douane, le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie de village entre Allondrelle et La-Malmaison. Cette dernière disposition conduit à limiter à 50 Km/h l'entrée du lotissement à Allondrelle.

Des travaux en vue de ralentir la circulation pourront être réalisés en 2015 grâce à un accord négocié avec le CG54 sur la nature des aménagements de voirie à prévoir sur les 2 routes départementales.

Un devis a été demandé à la société EUROVIA, sachant qu'une mise en concurrence sera organisée lors du lancement de l'opération. Le coût estimé des travaux est de 104 411, 70 € HT.

A l'unanimité, le conseil sollicite du Conseil général 54 une subvention au titre de la dotation d'investissement des communes.

D'autre part, il demande à l'Etat le versement d'une subvention au titre du fonds national des amendes de police.

## ***6. Garage communal.***

Le garage communal antérieurement loué à M. Jean Bertin (décédé) est remis sur le marché de la location. Quatre candidats se sont fait connaître en mairie en 2014. Deux d'entre eux viennent de se désister. Il reste M. DIDIER Jean et M. MASSON Luc en lice.

Avant de choisir le locataire éventuel, le conseil a décidé du prix de location de la remise. A noter que M. MASSON a déjà sollicité par lettre recommandée avec AR l'acquisition ou la location de ce garage en 2002. Monsieur MASSON ayant déposé le premier une nouvelle demande en 2014, le Conseil a retenu pour critère de choix la date de dépôt de la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil décide fixer le prix de location mensuel du garage à 30 € à Monsieur MASSON Luc, premier demandeur en 2014 moins deux contre et une abstention. Le garage est loué en l'état actuel. Aucun aménagement ne sera fait par la Commune.

Le conseil autorise le maire à établir et signer un bail à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le paiement des loyers se fera en début de chaque mois.

## ***7. Projet de lotissement.***

Le Conseil municipal a engagé les formalités administratives en vue de construire un lotissement au cours des prochaines années.

Il décide de créer un budget annexe lotissement rattaché au budget principal de la Commune. Ce lotissement portera le nom de « lotissement du bois la dame ». Il sera assujéti à la TVA.

Un budget sera prochainement voté.

Voté à l'unanimité.

## ***8. Site Internet de la Commune.***

Depuis Août 2007, la commune possède le site Internet <http://www.allondrelle-lamalmaison.com>. Or, depuis plusieurs mois, des difficultés logicielles ont conduit le maire à supprimer l'accès public du site.

Un appel à la concurrence a été réalisé afin de concevoir un nouveau site plus moderne, permettant, outre la présentation de la Commune, et des nouveautés de la semaine, la diffusion d'informations municipales (travaux, écoles, menus scolaires, garderie périscolaire, petit journal, archives...), le téléchargement de documents mis en ligne... Une page sera réservée à chaque association. Les internautes auront la possibilité de contacter la mairie ; En outre, il sera prévu :

- L'accès au site dans un format compatible aux tablettes et smartphones,

- L'envoi de SMS aux abonnés (exemple l'envoi de messages lors des événements climatiques donnant lieu à risques, etc.

Trois devis ont été obtenus auprès des sociétés suivantes :

Devis du 10/12/2013 société HOB pour un montant de 4 963, 00 € ( dont 580 € de maintenance annuelle).

Devis du 10/04/2014 Société INFOLIA pour un montant de 4 765,00 € (dont 465 € de maintenance annuelle).

Devis du 05/06/2014 société IDMENEO pour un montant de 3 990, 00 € ( prix de la maintenance inconnu) ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société INFOLIA. Un acompte de 50% à la commande sera mandaté, conformément au devis proposé.

Le maire n'a pas participé au vote.

## **Informations au conseil :**

### **Rentrée scolaire 2014 - 2015**

Le maire indique les nouveaux horaires pour la rentrée scolaire 2014 – 2015. Les transports scolaires se sont adaptés et les bus respecteront les horaires de passage suivants :

A noter la suppression d'un car de ramassage qui desservait seulement Charency-Vezin et Epiez-sur-Chiers. Les Bus au départ d'Allondrelle La-Malmaison et de Colmey assureront le ramassage de Charency-Vezin et Epiez-sur-Chiers. Cela fera économiser une somme de près de 10 000 € par an.

Cette décision du syndicat du pays de Charency-Vezin est d'autant plus importante qu'à partir de la rentrée 2014 – 2015, nos Communes vont participer financièrement à hauteur de 25% la première année, puis, 50% la seconde, 75% la troisième année et 100% ensuite.

### **Rythmes scolaires 2014 - 2015.**

Le conseil du syndicat de Charency-Vezin a refusé d'organiser des activités périscolaires spécifiques. Mais, le maire rappelle qu'à la sortie des cours, les enfants des villages composant le syndicat pourront bénéficier de la garderie périscolaire située à La-Malmaison. Aucun enfant ne sera laissé sur le bord de la route.

### **Projets de statuts de la CCPL2R**

Le maire participe à la rédaction des statuts de la nouvelle communauté dont le nom devrait être « Terre Lorraine du Longuyonnais ».

Le maire présente les principales compétences : assainissement, OM, développement économique, tourisme et tourisme vert, périscolaire, ...

Le Maire,

*J-F MARIEMBERG*